

# DÉPENSES D'HYGIÈNE

## C'est quoi ?

Les dépenses liées à l'hygiène et mieux être de la personne, principalement les protections.

## Pour qui ?

Les OD pensionnés titulaires d'un avantage de droit direct (pension d'ancienneté, d'invalidité) et leur conjoint.

Les OD pensionnés titulaires d'un avantage de droit indirect (pension de réversion).

## Montant de la prestation

Prise en charge par la CMCAS en complément éventuel des organismes prioritaires suivants :

- Fonds d'Action Sanitaire et Sociale dans le cadre du dispositif OSCAR.
- CARSAT (pour les bénéficiaires du régime général).
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie du Conseil Départemental).

## Documents complémentaires

- Imprimé de demande d'aide aux dépenses d'hygiène.
- Barème au 1<sup>er</sup> janvier 2024